

MO03D : LE CCAG DES MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'ŒUVRE (CCAG-MOE) 100 % A DISTANCE

OBJECTIFS :

- Maîtriser le contenu du nouveau Cahier des Clauses Administratives Générales de Maîtrise d'œuvre (CCAG MOE) dans sa version d'avril 2021
- Comprendre les conséquences des clauses sensibles du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) des marchés publics de maîtrise d'œuvre
- Être à même d'assurer la gestion de ses contrats

PUBLIC :

- Maîtres d'œuvre, architectes, économistes de la construction, responsables des services marchés, achats et toutes personnes intervenant dans ces marchés publics.

PREREQUIS APPRENANTS ET TECHNIQUES :

- Maîtriser la réglementation des marchés publics
- Bonne connexion internet, de préférence filaire, et ordinateur équipé d'un micro et d'une caméra
- Privilégier l'utilisation d'un casque ou d'écouteurs

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :

- Alternance d'apports pédagogiques, d'exercices et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires : le formateur illustre à partir de sa propre expérience ou des témoignages des stagiaires, les notions nouvelles abordées, afin de permettre une assimilation concrète et ancrée dans le quotidien professionnel des règles et des savoir-faire.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique (CCAG-MOE au format A5) et des documents ressources seront à la disposition de chaque participant sur la plateforme Moodle/Enovation.

FORMATEUR :

- Expert des marchés publics et privés et dans le domaine des responsabilités, des litiges et du précontentieux.

Référent pédagogique : François ESCOFFIER

MODALITES D'ÉVALUATION :

- Évaluation individualisée en ligne sous forme de QCM 0h30 : les acquis seront validés à partir de 10/20.

VALIDATION :

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

SPÉCIFIQUE 100% A DISTANCE

MODALITES D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE :

- Le formateur assure l'animation pédagogique en mode synchrone. 100% de présence et d'interfaces apprenants avec notre formateur expert CSPS confirmé avec utilisation de notre plateforme pédagogique interactive
- Un accès pendant trois mois à notre base de ressources documentaires logée sur notre plateforme pédagogique interactive vous permettant de refaire les exercices et d'accéder à de nombreux documents de travail.

MODALITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Une assistance technique synchrone assurée préalablement (assistance à la connexion) et durant toute la formation
- Les participants pourront communiquer oralement et par chat

MOYENS TECHNIQUES :

- Plateforme MOODLE/Enovation

TYPE D'ACTIVITÉS EFFECTUÉES ET DURÉE ESTIMÉE

- Exposés interactifs du formateur avec les apprenants
- Étude de cas sur le forfait de rémunération (provisoire/définitif) en sous-groupe 0h45 + 0h30 de correction

Contact :

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent formation
✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45
Marion SIMONUTTI : Référent administratif
✉ m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

DEROULE PEDAGOGIQUE :**Faire le point sur le contexte général des contrats d'une opération de construction ou de réhabilitation en France**

- L'environnement législatif, réglementaire et normatif du secteur de la construction en marchés publics (Code de la Commande Publique, Code Civil...)
- La chaîne des contrats : schéma contractuel d'ensemble entre les principaux intervenants d'un projet

S'approprier l'architecture et le contenu du nouveau CCAG – maîtrise d'œuvre

- Liste des différents documents contractuels, hiérarchisation, dérogation
- Groupements conjoint ou solidaire, rôle et responsabilité des cotraitants et du mandataire
- Modalités de déclaration et d'acceptation des sous-traitants, paiement direct
- Clauses de délai, mode de décompte, principaux délais de forclusion
- Clauses techniques, ordres de service, réserves éventuelles
- Clauses financières, avance, acompte, indexation des prix, pénalités, réfections, projet de décompte mensuel
- Gestion des prestations modificatives et/ou supplémentaires
- Gestion des litiges et réclamations
- Décision d'admission des prestations, ajournement, réfaction, rejet, achèvement financier du marché

Définir le forfait de rémunération provisoire et définitif

Étude de cas : A partir d'un cas concret, les stagiaires seront invités à calculer, en sous-groupes, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre en prenant en compte un taux indicatif de référence et le coefficient de complexité (contraintes techniques, nature du programme, exigences contractuelles...) et à définir la répartition de la rémunération par éléments de mission.

Identifier les points sensibles et les incidences sur le CCAP

- CCAG-Travaux contractuel
- Cotraitance
- Passage du forfait provisoire au forfait définitif
- Pourcentages des engagements financiers n°1 et 2
- Interdiction des ordres de service (OS) à zéro €, OS non exécutoires
- Paiement mensuel, défaut de paiement du maître d'ouvrage
- Régime des avances : option A ou B et impact pour l'accès des PME au marché
- Limitation des pénalités
- Rémunération complémentaire en cas de dépassement du délai de chantier
- Prolongation de délai, admission et décompte général et définitif (DGD) tacites
- Dérogations nécessaires
- Choix de clauses à ajouter

PROGRAMMATION :

- Durée : 1 jour (7 heures)
- Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)
Pour connaître les dates planifiées ou organiser cette formation dans vos locaux, contactez-nous.
Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines

TARIF :

- 550 € HT

Nous vous informons que Marion SIMONUTTI, référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.
Courriel : formation@credef.fr
Tél : 04.78.30.87.87